

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 81-56 du 3 Mars 1981

chargeant le Camarade François DOSSOU,
Ministre des Transports et des Communications,
de l'intérim du Camarade Abou Bakar BABA-MOUSSA,
Ministre du Plan, de la Statistique et de
l'Analyse Economique pour compter du 2 Mars 1981

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance n° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi
Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;

VU le décret n° 80-39 du 12 Février 1980 portant composition du Conseil Exécutif
National et de son Comité Permanent ;

DECRETE :

Article 1er. - Pour compter du 2 Mars 1981, le Camarade François DOSSOU, Ministre
des Transports et des Communications est chargé de l'intérim du Ministre du Plan,
de la Statistique et de l'Analyse Economique pendant l'absence du Camarade Abou
Bakar BABA-MOUSSA.

Article 2. - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 3 Mars 1981

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 CC du PRPB 4 ANR 4 OPC 6 SGG 4 SPD 2 MTC-MPSAE 6 autres
Ministères 20 DPE - DAJL - INSAE 6 IGE et ses Sections 4 DCCT 1 ONEPI - Gde Chanc.
2 UNB - FASJEP - BN 6 BCP 1 JORPB 1